

VILLE DE SAINT-ZOTIQUE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

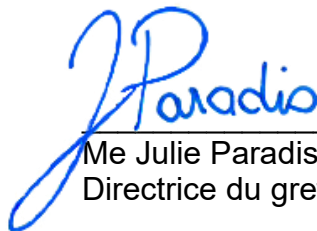
AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Me Julie Paradis, directrice du greffe et des affaires juridiques de la Ville de Saint-Zotique, que le conseil municipal de la Ville a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 8 juillet 2025 à 19 h, les règlements suivants :

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 609 RELATIF À LA VITESSE DES VÉHICULES SUR LES CHEMINS PUBLICS – RÈGLEMENT NUMÉRO 609-3

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 744 RELATIF AU STATIONNEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 744-9

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ces règlements aux heures de bureau, à l'hôtel de ville de la Ville de Saint-Zotique, au 1250 de la rue Principale, à Saint-Zotique ou via le site Web de la Ville.

Les règlements numéros 609-3 et 744-9 entrent en force et en vigueur le jour de leur publication.



Me Julie Paradis, greffière
Directrice du greffe et des affaires juridiques